



ABANDON DE DOMICILE CONJUGAL

Par **philippe321**, le **30/12/2020** à **13:01**

actuellement marie depuis 1998 mon epouse ma signifie le 17juillet de son desir de separation.elle a quitte le domicile conjugal le 15 aout 2020 de facon non officielle puisque recevant encore a ce jour tout son courrier.elle gagne actuellement 3000 euros de salaire plus 1400 euros d'indemnites de mairie car elle elle maire de la commune ou nous habitons.de plus elle a fait venir ds son logement son frere en sous location qui lui paye la moitie du loyer soit 450 euros.nous avons 2 filles de 16 et 21 ans.je suis actuellement au chomage avec une indemnites de 1074 euros et avec 770 eurs de charge fixes.ma femme paye aussi lautre partie des charges de la maison ou je vis actuellement.lui ayant demande depuis plusieurs semaine d'avoir une discussion sans jamais de reponse que dois je faire? ma situation financieres ne peut pas durer.elle sest aussi octroye la garde des enfants qui viennent qd elles veulent cest a dire tres rarement.dois je faire constater un abandon de domicile ?par qui comment?et quelles consequences pour proteger mon bien?

merci de votre reponse